Histoire du droit ou des idées politiques

Par **Kowloon**, le **17/07/2015** à **11:35**

Salut,

Je suis à Lyon III (L3) et je dois choisir entre suivre en CM "histoire du droit [s]privé[/s]" ou "histoire des idées politiques".
Les deux me semblent plutôt intéressants, je n'arrive pas à dégager de préférence.
Le programme du cours sur les idées politiques me paraît assez clair (contrat social, Locke/Hobbes/Rousseau/Tocqueville etc.) mais pour le cours d'histoire du droit j'ai du mal à l'imaginer (obligations, biens, "approche générale"...).

Je suis conscient que l'un est plus ouvert que l'autre, mais j'ai dû mal à faire un choix.

Donc si quelqu'un a suivi un de ces cours (surtout l'histoire du droit en L3) j'aimerais bien connaître le programme !
Idem, pour le futur du cursus, sachant que je pense bien poursuivre sur le droit, est-ce que l'un des deux peut être plus utile (je pense aux concours ?)

Merci bien :)

Par **mllemanson**, le **19/07/2015** à **14:40**

J'ai le même choix à faire et je serais également intéressée si quelqu'un dispose de ces cours ! :) Par instinct je penchais plutôt pour histoire des idées politiques, mais au vu des cours de l'UNJF, je me demande si ça a réellement de l'intérêt pour mieux comprendre les courants idéologiques à la base de notre droit...

Par **Fax**, le **19/07/2015** à **19:36**

Bonjour,

Pour ce qui est du cours d'histoire du droit privé je peux vous donner quelques informations (néanmoins les éléments abordés dans un CM dépendent du professeur qui l'assure).

En général, comme vous l'avez noté, il s'agit en fait de l'histoire des obligations, donc leur naissance. Autrement dit, est étudié le droit romain en long en large et en travers, et donc les

différents types de contrat qui jalonnent cette époque éminemment juridique, les obligations à l'époque féodale (dans la mesure où le moyen âge est une véritable césure, le droit romain étant quelque peu oublié), puis la redécouverte du droit romain et ses conséquences et enfin l'évolution des obligations jusqu'au code civil.

Personnellement je trouve que tant l'un que l'autre sont intéressants. Honnêtement, ce ne sont "que des options" et pour ce qui est de la suite de votre parcours, je ne crois pas qu'on puisse vous reprocher au moment des candidatures de master 2 de ne pas avoir pris l'un ou l'autre. Donc, je vous dirais comme on a pu me conseiller de vous faire plaisir. Prenez ce qui vous plait le plus. Pour ma part, les options liées à l'histoire ont été des petits "bols d'air" dans des semestres bien techniques :)

J'espère que tout ceci peut vous aider.

Par **Kowloon**, le **20/07/2015** à **11:30**

Bonjour à tous les deux,

Déjà merci de m'avoir répondu :)
Les deux cours m'ont l'air sympas, c'est assez dur d'arrêter un choix. Je suis d'accord avec toi Fax, je conçois ces matières comme des moments d'aération, mais raison de plus pour choisir ce qui peut le mieux me correspondre :D

C'est pour ça que je penche p-ê pour l'histoire du droit privé, j'aime justement bien la période post-romaine/féodale (en espérant qu'elle soit traitée).
Enfin, je vais encore y réfléchir un peu je pense. L'une me paraît assez abstraite et l'autre potentiellement technique.

(Une histoire de la propriété aurait été pas mal également, m'enfin les obligations c'est tout aussi important. Et il est vrai que chaque prof a son cours perso.)

Par **mllemanson**, le **20/07/2015** à **14:02**

Merci pour la réponse! En effet pas facile de faire un choix, les deux sont tentantes, et ça dépendra grandement du prof je pense... Donc on va faire au feeling :)

Par **Fax**, le **20/07/2015** à **14:40**

Bonjour,

Au pire, même si vous devez choisir une de ces deux matières au moment de votre inscription, en principe il y a un laps de temps laissé en début de semestre pour les changer (en tout cas c'est la procédure dans mon établissement). Donc vous pouvez toujours vous rendre en début de semestre aux deux cours afin de vous faire votre opinion et choisir en

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

connaissance de cause.

Bon courage pour vos choix.

Par **mllemanson**, le **21/07/2015** à **17:12**

Je ne sais pas si c'est possible mais ce serait en effet une bonne solution !
Merci :)

Par **Fax**, le **21/07/2015** à **17:50**

Renseignez vous auprès de votre scolarité (ou sur les documents d'inscription pédagogique en principe il est précisé si le choix des options est définitif au moment des inscriptions ou s'il est possible d'en changer jusqu a une certaine date)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés